Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_182-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°182-2025
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieure de l'église paroissiale

Rapporteur : Françoise Riou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 09 octobre 2025 fixant au 24 octobre 2025 à 12 heures la date limite de réception des offres au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'intérieur de l'église paroissiale de Saint-Lunaire ;
Vu le Rapport final d'Analyse des Offres ;
Vu l'avis de la CAO en date du 04 décembre 2025 ;

Mme Riou rappelle que suite à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église paroissiale de Saint-Lunaire, une nouvelle consultation a été lancée le 09 octobre 2025 pour le choix d'un maître d'œuvre suivant la procédure de marché adaptée avec une date limite de réception des offres fixée au 24 octobre 2025 à 12 heures.

Dans le cadre de cette consultation, la commune a réceptionné cinq offres.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres le jeudi 04 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_182-DE

Après étude de ce rapport, les Membres de la Commission ont proposé de retenir l'offre de l'entreprise ATELIER 44 ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de cette consultation à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 points
2-Valeur technique	40 points

Le classement des offres est le suivant :

Entreprises	Valeur financière	Valeur technique	Total	Classement
ATELIER 44	60	36.25	96.25	1
MARTIN ARCHITECTE	57.3	32.5	89.80	3
AEDIFICIO	54.17	36.25	90.42	2
DAOUAD ARCHITECTURES ET PATRIMOINES	52.47	36.25	88.72	4
CARYATIDES ARCHITECTURE	44.66	37.5	82.16	5

Il est donc proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise ATELIER 44 pour un montant (forfait provisoire de rémunération) de 61 447,57€ HT€ HT / 73 737,08€ TTC, ce qui correspond à un taux de rémunération de 9,55%.

Le calcul du forfait définitif de rémunération fera l'objet d'un avenant lorsque sera connu le coût prévisionnel définitif des travaux, en phase Avant-Projet Détaillé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***ATTRIBUE*** *le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'église paroissiale de Saint-Lunaire à l'entreprise ATELIER 44 pour un montant provisoire de* 61 447,57€ HT€ HT / 73 737,08€ TTC ;
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à signer le marché correspondant ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Le Maire,
Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)